

Comité *ad hoc* de liaison entre les deux unités de l'ABPPUM

Ce comité a été créé par le CA le 20 avril 2012.

Mandat :

Ce comité a pour mandat de trouver les mécanismes de sensibilisation et de rapprochement entre les unités, et de permettre une meilleure intégration des chargés de cours dans les départements et les écoles.

Durée : Indéterminée.

Composition : au moins un membre de l'unité I et un membre de l'unité II. Idéalement, deux membres de chaque unité.